



# Études et Résultats

N° 560 • mars 2007

## Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple

L'hétérogénéité des situations professionnelles et familiales explique l'essentiel des inégalités de niveau de vie entre les femmes en âge de travailler qui vivent en couple, même lorsque celles-ci ont un niveau de diplôme proche.

Les femmes les moins diplômées, fortement concernées par le travail à temps partiel, le chômage ou l'inactivité, ont des revenus d'activité ou de remplacement très inégaux et en moyenne 2,8 fois inférieurs à ceux des plus diplômées, plus actives et mieux rémunérées.

À ces inégalités individuelles s'ajoutent celles liées à la situation familiale. Les femmes les plus diplômées sont plus homogames. Leurs conjoints, également diplômés, perçoivent des revenus élevés et disparates, ce qui augmente le niveau de vie moyen de ces femmes mais renforce aussi les inégalités entre elles. Pour les moins diplômées, la vie en couple réduit au contraire très fortement les inégalités de revenu, même si la présence d'enfants tend à les accroître.

Enfin, les transferts sociaux compensent en partie les écarts de niveau de vie. Pour les femmes peu diplômées, ce sont les prestations sociales et familiales qui sont les principaux leviers de la réduction des inégalités ; pour les femmes les plus diplômées, il s'agit de l'impôt sur le revenu.

**Nadine LAÏB**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement  
Ministère de la Santé et des Solidarités

**L**ES travaux portant sur les inégalités de revenu ou de niveau de vie entre des personnes ou des ménages sont nombreux. Néanmoins, les facteurs déterminant le niveau de vie sont rarement explorés simultanément, qu'il s'agisse des caractéristiques individuelles des personnes (niveau de formation, emploi, revenus d'activité...), de la composition familiale de leur ménage (caractéristiques du conjoint et situation de ce dernier sur le marché du travail, nombre d'enfants...) ou encore des transferts sociaux dont elles peuvent bénéficier. Pour les femmes en couple, c'est l'ensemble de ces facteurs qui intervient dans la détermination du niveau de vie. Celui-ci dépend fortement des caractéristiques du conjoint, ce qui constitue une différence essentielle par rapport aux femmes isolées<sup>1</sup> quant à la distribution des revenus. En outre, le système redistributif est en grande partie «familialisé» : le fait d'être ou non en couple a un impact direct sur les droits et les montants des différentes prestations.

L'objet de cette étude est donc d'isoler les effets des caractéristiques professionnelles et ceux de l'environnement familial, et enfin l'impact du système socio-fiscal sur les inégalités de niveau de vie des femmes en couple et en âge de travailler. Pour ce faire, nous étudions les inégalités en fonction du diplôme des femmes. En effet, le diplôme atteint à la sortie du système éducatif contribue directement au « capital humain » initial, à partir duquel peut s'appréhender la variété des parcours d'activité, de fécondité et de situation du conjoint.

### **Les écarts de revenu d'activité ou de remplacement ne s'expliquent qu'en partie par des différences de diplôme initial**

Moins présentes que les autres sur le marché du travail, les femmes n'ayant pas le baccalauréat disposent de faibles revenus d'activité ou de remplacement<sup>2</sup>, soit à peine plus de 700 euros en moyenne par mois (graphique 1). Une forte proportion d'entre elles sont inactives ou au chômage sans bénéficier d'une indemnité

de remplacement : près de 30 % ne perçoivent ainsi aucun revenu d'activité ou de remplacement. Au contraire, les femmes très diplômées disposent d'un revenu individuel d'activité ou de remplacement de près de 2 000 euros en moyenne par mois, soit 2,8 fois plus que les non-bacheliers.

Bien entendu, les écarts de revenu s'expliquent en partie par des disparités en termes de diplôme. Toutefois, même pour des femmes ayant un niveau d'études équivalent, il subsiste des disparités importantes. Par exemple, si l'on supposait que toutes les femmes dont le diplôme est proche percevaient des revenus d'activité ou de remplacement identiques (soit le revenu moyen de leur groupe de diplôme), il ne resterait que 17 % des inégalités actuellement observées<sup>3</sup>. En effet, les inégalités à l'intérieur de chaque groupe de diplôme s'annulant, l'indice de Theil<sup>4</sup> serait de 0,08 au lieu de 0,46 (tableau 1). Pour un même niveau de diplôme, les femmes vivent donc des situations extrêmement variées tant sur le plan professionnel que conjugal ou familial.

### **Les femmes peu diplômées ont des revenus d'activité plus dispersés que les femmes plus diplômées**

Les inégalités de revenu d'activité ou de remplacement observées entre les femmes résultent de deux facteurs : le revenu d'activité est le produit d'un taux de rémunération horaire ou mensuel et d'une durée d'activité en heures ou en mois. Les femmes faiblement diplômées accèdent plus difficilement à l'emploi et particulièrement à l'emploi à temps complet.

Moins souvent en emploi, les femmes peu diplômées ont des revenus d'activité ou de remplacement très inégalement distribués : l'indice de Theil est de 0,51 (tableau 2). Au contraire, les femmes diplômées sont mieux insérées sur le marché du travail et exercent très largement un emploi à temps complet. Par conséquent, même s'il existe des disparités de salaires, leurs revenus d'activité ou de remplacement sont relativement moins dispersés que ceux des femmes peu diplômées, l'indice de Theil étant estimé à 0,34 (tableau 2).

1. Pour des informations portant plus spécialement sur les familles monoparentales, on pourra se reporter, entre autres, à Algava *et alii*, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », DREES, *Études et résultats*, n° 389, avril 2005.

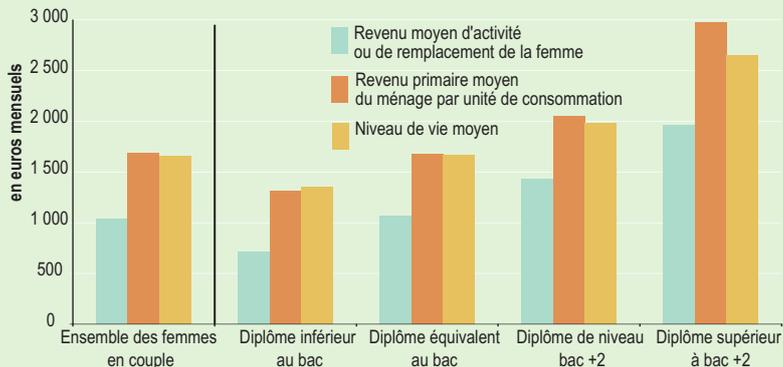
2. Les revenus d'activité ou de remplacement se composent des salaires, des revenus d'activité indépendante, des allocations chômage, des indemnités journalières de maladie et des préretraites.

3. Cette part est le rapport entre l'inégalité intergroupes et l'inégalité totale. Elle dépend néanmoins du degré de finesse de la classification utilisée. Avec un découpage plus fin du niveau de diplôme, cette part serait plus importante.

4. Pour une présentation succincte de l'indice de Theil, se reporter à l'encadré 1.

## GRAPHIQUE 1

### Du revenu d'activité ou de remplacement des femmes en couple à leur niveau de vie



**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Note** • Les unités de consommation sont définies selon l'échelle d'équivalence de l'INSEE : le premier adulte du ménage compte pour une unité, toute autre personne âgée de 14 ans ou plus compte pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Lecture** • (1) Les femmes en couple gagnent en moyenne 1 000 euros par mois en revenus d'activité ou de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières de maladie, préretraites). (2) En tenant compte de l'ensemble des ressources et de la taille du ménage, le revenu primaire moyen par unité de consommation des femmes en couple est de 1 690 euros par mois. (3) Après prélèvements et prestations sociales, les femmes en couple disposent *in fine* d'un niveau de vie de 1 660 euros en moyenne par mois.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

## ENCADRÉ 1

### L'indice de Theil

Les inégalités de revenu se mesurent usuellement à l'aide d'un indicateur synthétique. Nous avons retenu l'indice de Theil pour ses propriétés de décomposition simple en groupes de population et en deux composantes des inégalités, inter et intra-groupes. D'une part, il permet d'isoler les inégalités de revenu qui découlent du diplôme de la femme, variable individuelle distinctive retenue dans cette étude. Pour chaque diplôme, il est en effet possible de calculer un indice d'inégalités inter-groupes qui s'interprète comme une distance entre la moyenne des revenus des femmes ayant le diplôme considéré et la moyenne des revenus de l'ensemble des femmes en couple. D'autre part, l'indice de Theil permet de quantifier les inégalités qui relèvent de facteurs autres que le diplôme (inégalités intra-groupes). Ainsi, en calculant un indice de Theil au sein de chaque groupe homogène en termes de diplôme, on peut mesurer les inégalités de revenu d'activité liées non pas au seul diplôme, mais à l'hétérogénéité des parcours professionnels (taux d'activité, temps de travail, rémunération horaire et caractéristiques diverses de l'emploi occupé) entre des femmes ayant des niveaux de diplôme proches. Plus l'indice de Theil est élevé, plus les inégalités sont importantes.

## TABLEAU 1

### Du revenu d'activité ou de remplacement au niveau de vie des femmes en couple : décomposition des inégalités par l'indice de Theil

	Inégalités intra-groupes (A)	Inégalités inter-groupes (B)	Indice de Theil = (A) + (B)
Revenus d'activité ou de remplacement	0,38	0,08	<b>0,46</b>
Revenus d'activité ou de remplacement, uniquement pour les femmes en emploi à temps complet	0,11	0,03	<b>0,13</b>
Revenu primaire du ménage	0,21	0,05	<b>0,26</b>
Revenu primaire du ménage par unité de consommation	0,22	0,05	<b>0,27</b>
Niveau de vie	0,13	0,03	<b>0,16</b>

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Lecture** • L'indice de Theil est la somme des inégalités intra-groupes et inter-groupes. Les inégalités intra synthétisent les disparités pour des femmes ayant un même niveau de diplôme, les inégalités inter agrègent les distances entre le revenu moyen de chaque groupe de femmes ayant un diplôme équivalent et le revenu moyen de l'ensemble des femmes en couple.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

Les disparités liées au taux de rémunération peuvent être étudiées en examinant le cas des femmes travaillant à temps complet. Celles-ci ont des revenus d'activité nettement moins dispersés que l'ensemble des femmes en couple. Les disparités de revenus d'activité relèvent essentiellement des différences d'accès à l'emploi et de temps de travail. L'indice de Theil est estimé à 0,13 pour les femmes en emploi à temps complet, alors qu'il vaut 0,46 pour l'ensemble des femmes en couple (tableau 1). En outre, les disparités de revenu entre les femmes travaillant à temps complet sont globalement croissantes avec le diplôme : l'indice de Theil calculé sur les revenus des femmes peu diplômées est de 0,10 et celui estimé sur les revenus des femmes les plus diplômées est de 0,14.

### Les femmes les plus diplômées sont plus actives...

Plus les femmes sont diplômées, plus elles sont nombreuses à occuper un emploi : 85 % des femmes ayant un diplôme au moins équivalent à bac +2 travaillent, contre 62 % des femmes ne possédant pas le baccalauréat (tableau 3). En outre, lorsqu'elles travaillent, ces dernières sont la moitié à occuper un emploi à temps partiel contre seulement un quart des femmes les plus diplômées. Si la plupart des femmes qui travaillent à temps partiel ont choisi cette situation, près d'un quart d'entre elles la vivent comme une contrainte. Le temps partiel subi est d'autant plus fréquent que la femme est peu diplômée : 27 % des femmes non diplômées ne travaillant pas à temps complet souhaitent travailler plus, contre 17 % des femmes diplômées du supérieur.

Les non-bacheliers sont plus souvent concernées par le chômage (9 %) et sont surtout très largement inactives (29 %). Ces proportions chutent respectivement à 5 % et 10 % pour les femmes ayant poursuivi des études supérieures.

La situation des femmes sur le marché du travail dépend donc en partie du niveau de leur formation : plus le niveau de diplôme est important, plus les chances de trouver un

emploi sont grandes et plus cet emploi est susceptible de procurer des revenus élevés. Ces possibilités professionnelles peuvent aussi conditionner les choix d'activité des femmes lorsqu'elles ont des enfants et sont amenées à trouver des aménagements entre leur temps de travail et leur temps familial. À cet égard, les femmes sont souvent considérées comme un apporteur secondaire de ressources au sein du couple. Le partage des tâches domestiques est inégal : concilier emploi et famille demeure une affaire de femmes [3]. En outre, si les mères de jeunes enfants ont tendance à moins travailler, l'arrêt de l'activité professionnelle est néanmoins plus fréquent pour les femmes les moins diplômées.

### ... et concilient plus aisément vie professionnelle et vie familiale

Lorsqu'elles n'ont que des enfants âgés de plus de 3 ans, 67% des femmes n'ayant pas le bac occupent un emploi tandis que 24% sont inactives. Dès lors qu'elles ont des enfants en bas âge, elles ne sont plus que 40% à travailler et 51% sont inactives (tableau 4). En comparaison, les femmes les plus diplômées modifient peu leur comportement en présence de jeunes enfants : 87% des femmes sans jeune enfant occupent un emploi et 9% sont inactives. Les proportions sont respectivement de 80% et 14% pour celles qui ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

Le renoncement à l'exercice d'une activité professionnelle résulte de divers facteurs. Entre en jeu un arbitrage financier entre le coût de la garde et les revenus issus de l'activité [2]. À cet aspect pécuniaire peuvent s'ajouter des contraintes liées à l'offre de garde des jeunes enfants et des conditions d'emploi en général, notamment quant au choix et à l'organisation des heures de travail : les femmes de milieu modeste sont en effet plus souvent concernées par le temps partiel subi et les horaires atypiques. Si elles exercent un métier peu valorisé et qu'elles ont le désir de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants, alors ces femmes « choisiront » de s'arrêter de travailler, encouragées également par des

mesures de politique familiale telles que le congé parental. En 1994, l'allocation parentale d'éducation, ancienne dénomination du complément de libre choix d'activité, a été étendue aux parents de deux enfants. Cette mesure a conduit une partie des mères nouvellement éligibles, les moins insérées dans l'emploi à se retirer du marché du travail [1] [4]. En 2004, la moitié des mères non-bachelières ayant deux enfants ou plus, dont l'un au moins est âgé de moins de 3 ans, bénéficie de l'allocation parentale d'éducation ou du complément de libre choix d'activité, dont 82% à taux plein. Les mères ayant un diplôme supérieur à bac +2 sont moins nombreuses à bénéficier d'un congé parental (33%) et surtout, elles sont près de la moitié à le perce-

voir à taux partiel et n'ont donc pas cessé toute activité professionnelle.

Aux inégalités individuelles d'emploi et de revenu d'activité des femmes selon leur diplôme vont s'ajouter celles de leur conjoint, elles-mêmes fonction de leur niveau de formation, de leur situation au regard de l'emploi et de leurs propres revenus d'activité.

### Des femmes d'autant plus homogames qu'elles sont fortement diplômées

L'homogamie sociale désigne l'union de deux personnes qui appartiennent au même groupe social<sup>5</sup>. À cet égard, les femmes ne « choisissent » pas leur conjoint au hasard, les ressemblances en termes de diplôme étant

■ TABLEAU 2

### Inégalités de revenu d'activité ou de remplacement entre les femmes en couple

Diplôme de la femme	Part en effectifs	Part en masse de revenu d'activité ou de remplacement	Indice de Theil
Diplôme inférieur au bac	56%	38%	0,51
Diplôme équivalent au bac	16%	17%	0,32
Diplôme de niveau bac +2	15%	21%	0,24
Diplôme supérieur à bac +2	13%	24%	0,34

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Lecture** • Les non-bachelières représentent 56% des femmes en couple et se partagent 38% de l'ensemble des revenus d'activité ou de remplacement perçus par les femmes en couple. L'indice de Theil mesure les inégalités au sein de chaque groupe de femmes ayant un même niveau de diplôme. Plus l'indice est élevé, plus les inégalités sont importantes.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

■ TABLEAU 3

### Situation sur le marché du travail des femmes en couple, selon leur diplôme

		Situation sur le marché du travail			
		Emploi	Dont emploi à temps partiel	Chômage	Inactivité (hors retraite et études)
Diplôme le plus élevé obtenu par la femme	Ensemble	71	38	7	22
	Inférieur au bac	62	44	9	29
	Bac	76	35	7	17
	Bac +2	84	32	4	11
	Supérieur à bac +2	85	26	5	10

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

5. L'homogamie sociale peut être appréhendée de diverses manières. Dans certaines études, c'est le critère de la catégorie socio-professionnelle qui est retenu [6]. Toutefois, cette variable ne rend pas complètement compte du milieu social de la personne : celle-ci, et notamment s'il s'agit d'une femme, peut n'avoir jamais travaillé et donc ne pas appartenir à une catégorie définie.

Elle peut aussi être « déclassée », c'est-à-dire occuper un poste qui requiert des compétences en dessous de sa qualification. À ce titre, le diplôme constitue une mesure plus pertinente du milieu social.

relativement importantes. Dans 60% des couples, les femmes ont un diplôme équivalent à celui de leur conjoint. Si les choix de vie à deux s'effectuaient au hasard parmi les personnes vivant en couple, la proportion ne serait que de 41% (encadré 2).

La quasi-totalité des femmes qui n'ont pas le baccalauréat (82%) vivent ainsi avec un homme ne disposant pas non plus de ce diplôme. Au contraire, moins de 10% d'entre elles sont unies à un conjoint dont le diplôme sanctionne au moins deux années d'études supérieures. Si les couples s'étaient formés de manière aléatoire, il y aurait 63% de femmes sans le bac vivant avec un homme de même niveau de formation et 24% cohabitant avec un homme ayant au moins un diplôme bac +2.

De même, les femmes les plus diplômées vivent majoritairement avec un homme de niveau de diplôme équivalent: 56% des femmes en couple ayant un diplôme supérieur à bac +2 ont un conjoint au moins aussi diplômé qu'elles. Cette proportion ne serait que de 13% sous l'hypothèse d'indépendance entre milieu social et choix conjugal. Par conséquent, ce sont les femmes les plus diplômées qui sont les plus homogames: si les choix du conjoint s'effectuaient aléatoirement, il y aurait 4,2 fois moins de couples dont les deux conjoints sont hautement diplômés et seulement 1,3 fois moins de couples dont les deux conjoints n'ont pas le baccalauréat (encadré 2).

## La vie en couple réduit les inégalités pour les femmes peu diplômées

Contrairement aux femmes, la situation des hommes sur le marché du travail est peu sensible à leur situation familiale et sociale, même s'il existe une légère « polarisation » des situations d'emploi et d'inactivité au sein des couples [5]. Ainsi, les conjoints des femmes les plus diplômées sont plus souvent en emploi à temps plein (83%) que les conjoints des non-bacheliers (73%). Inversement, 6% des hommes vivant avec une femme sans le baccalauréat sont inactifs, contre 1% des hommes dont la femme a un diplôme supérieur à bac +2. L'inactivité des conjoints demeure donc une situation marginale. Pour les femmes en couple, et particulièrement celles dont le diplôme est faible, les conjoints semblent dès lors apporter une certaine stabilité financière. Considérons donc à présent non plus les seuls revenus d'activité des femmes, mais le revenu primaire des couples<sup>6</sup>.

Majoritaires dans les ressources du ménage, les revenus d'activité masculins expliquent les deux tiers des inégalités de revenu primaire des couples. Pour les non-bacheliers, les revenus d'activité des conjoints représentent ainsi 69% du revenu primaire du ménage mais expliquent une part moindre, 62%, des inégalités de revenu primaire au sein du groupe des non-bacheliers. Davantage présentes sur le marché du travail et mieux rémunérées que les non diplômées, les femmes les plus diplômées ne contribuent guère plus aux finances de leur couple (35%). Les inégalités de revenu de leurs partenaires sont en revanche si importantes qu'elles expliquent 71% des inégalités de revenu primaire au sein du groupe des femmes les plus diplômées.

La vie en couple n'a donc pas le même effet sur les inégalités de revenu entre les femmes selon qu'elles sont diplômées ou non. Les femmes peu diplômées, dont la distribution des revenus individuels est fortement inégale, vivent avec des hommes dont les disparités de revenu sont plutôt faibles. La vie en couple permet à ces femmes de

6. Le revenu primaire d'un couple se compose essentiellement des revenus d'activité ou de remplacement des deux conjoints: la part des revenus individuels des femmes est de 33% en moyenne et celle des hommes représente 65%. Les revenus issus du patrimoine, les pensions alimentaires reçues et les revenus des autres personnes du ménage – de jeunes actifs pouvant notamment cohabiter avec leurs parents – ne représentent que 2% du revenu primaire des couples. Cette très faible proportion vient en partie de la sous-estimation des revenus du patrimoine dans les enquêtes Revenus fiscaux.

■ TABLEAU 4

### Présence de jeune(s) enfant(s) et situation sur le marché du travail des femmes en couple

en %

		Situation sur le marché du travail			
		Emploi	Dont emploi à temps partiel	Chômage	Inactivité
Sans jeune enfant de moins de 3 ans	Inférieur au bac	67	45	9	24
	Bac	81	35	7	12
	Bac +2	87	31	4	9
	Supérieur à bac +2	87	26	4	9
Avec jeune(s) enfant(s) de moins de 3 ans	Inférieur au bac	40	41	9	51
	Bac	59	36	7	33
	Bac +2	77	32	5	19
	Supérieur à bac +2	80	26	6	14

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.  
**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

■ TABLEAU 5

### Inégalités de revenu primaire des couples

Diplôme de la femme	Part en effectifs	Part en masse de revenu primaire des couples	Indice de Theil
Diplôme inférieur au bac	56%	43%	0,17
Diplôme équivalent au bac	16%	16%	0,16
Diplôme de niveau bac +2	15%	19%	0,15
Diplôme supérieur à bac +2	13%	22%	0,39

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.  
**Lecture** • Les non-bacheliers représentent 56% des femmes en couple et se partagent avec leur ménage 43% de l'ensemble des revenus primaires des couples. L'indice de Theil mesure les inégalités au sein de chaque groupe de femmes ayant un même niveau de diplôme. Plus l'indice est élevé, plus les inégalités sont importantes.  
**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

réduire, lorsque l'on considère le revenu du ménage, les effets des fortes inégalités observées entre leurs revenus d'activité : l'indice de Theil passe de 0,51 (tableau 2) pour les seuls revenus d'activité féminins à 0,17 pour le revenu primaire du ménage (tableau 5).

À l'inverse, les femmes les plus diplômées sont plus homogames : les hommes avec lesquels elles cohabitent sont en majorité hautement diplômés et leurs revenus d'activité sont à la fois plus élevés et plus inégalement distribués. L'indice de Theil mesurant la dispersion des revenus d'activité des femmes dont le diplôme est supérieur à bac +2 est de 0,34 (tableau 2). Il est estimé à 0,39 pour le revenu primaire des ménages (tableau 5). Les situations conjugales renforcent donc légèrement les inégalités parmi les femmes les plus diplômées.

Par ailleurs, les revenus des conjoints diminuent les disparités de revenu entre les femmes de niveau de diplôme différent (tableau 1). Le rapport des moyennes entre les non-bacheliers et les diplômées bac +3 ou plus diminue. Par leurs revenus d'activité, ces dernières gagnaient en moyenne 2,8 fois plus que les premières ; en ajoutant les revenus du conjoint, si l'on considère les écarts de revenu du ménage, le rapport se réduit à 2,3.

Mais le niveau de vie des femmes n'est pas seulement influencé par le revenu de leur conjoint. Il dépend aussi du nombre d'enfants du ménage. Dans le domaine de la fécondité, des disparités existent, qui sont partiellement liées à la situation économique du ménage.

### La présence d'enfants accroît les inégalités de revenu pour les femmes peu diplômées

En tenant compte de la taille de la famille, les inégalités de revenu entre les femmes sont peu modifiées, l'indice de Theil n'étant quasiment pas affecté quand on passe du revenu primaire au revenu primaire par unité de consommation<sup>7</sup> (tableau 1). Cela signifie que la fécondité, mesurée approximativement par le nombre moyen d'enfants, se différencie peu selon le diplôme de la femme.

7. L'échelle d'équivalence communément utilisée est celle de l'INSEE-OCDE. Elle consiste à accorder une part au premier adulte du ménage, puis 0,5 part à chaque personne âgée de 14 ans ou plus et 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le niveau de vie ainsi calculé est identique pour toutes les personnes du ménage.

## ENCADRÉ 2

### L'indice d'homogamie

L'indice d'homogamie est le rapport entre l'homogamie observée (nombre de couples dont les deux membres ont un diplôme équivalent) et l'homogamie théorique, définie comme le nombre de couples homogames qui serait observé si les conjoints se choisissaient au hasard parmi les personnes vivant en couple [6].

Sous l'hypothèse d'indépendance entre diplôme et choix du conjoint, le nombre de couples composés d'une femme de diplôme  $i$  et d'un homme de diplôme  $j$  est :

$$n_{ij}^* = \frac{n_{i \cdot} \times n_{\cdot j}}{n} \quad \text{où } n_{i \cdot} \text{ est le nombre de femmes en couple de diplôme } i, n_{\cdot j} \text{ est le nombre d'hommes en couple de diplôme } j \text{ et } n \text{ le nombre total de couples.}$$

Les indices d'homogamie  $h_{ij}$ , qui figurent dans le tableau ci-dessous, sont calculés en rapportant les effectifs observés  $n_{ij}$  aux effectifs théoriques  $n_{ij}^*$ . Plus cet indice est proche de 1, plus les conjoints se choisissent sans considération de diplôme. Lorsqu'il est supérieur à 1, cet indice indique une tendance à l'homogamie.

		Diplôme le plus élevé obtenu par le conjoint			
		Inférieur au bac	Bac	Bac +2	Supérieur à bac +2
Diplôme le plus élevé obtenu par la femme	Inférieur au bac	1,31	0,74	0,47	0,22
	Bac	0,89	1,61	1,19	0,75
	Bac +2	0,57	1,38	2,36	1,56
	Supérieur à bac +2	0,27	0,91	1,48	4,20

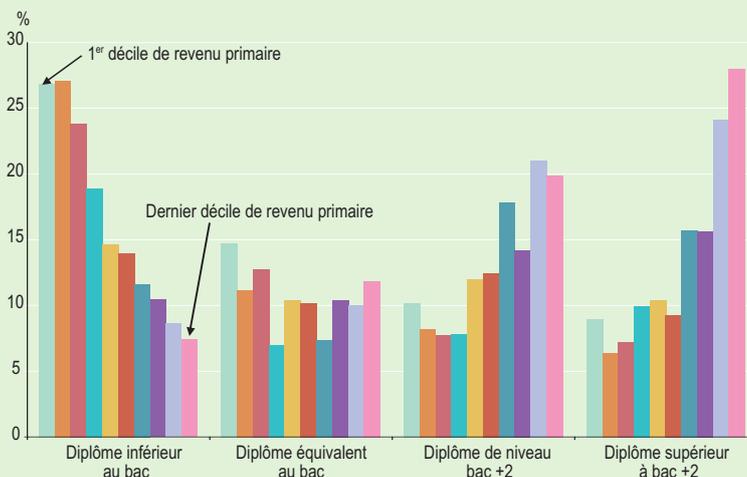
**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Lecture** • Les couples dont les deux conjoints sont au moins diplômés bac +3 sont 4,2 fois plus nombreux que ne le voudraient « les lois du hasard ». Inversement, les femmes n'ayant pas le baccalauréat et vivant avec un homme de diplôme supérieur à bac +2 sont 5 fois moins nombreuses que dans une situation où elles auraient choisi leur conjoint au hasard (l'indice d'homogamie vaut 0,22).

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

## GRAPHIQUE 2

### Proportion de familles nombreuses selon le diplôme de la femme et le décile de revenu primaire du ménage



**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

■ TABLEAU 6

### Inégalités de niveau de vie entre les femmes en couple

Diplôme de la femme	Part en effectifs	Part en masse de niveau de vie	Indice de Theil
Diplôme inférieur au bac	56%	46%	0,11
Diplôme équivalent au bac	16%	16%	0,11
Diplôme de niveau bac +2	15%	18%	0,10
Diplôme supérieur à bac +2	13%	20%	0,21

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Lecture** • Les non-bacheliers représentent 56 % des femmes en couple et se partagent 46 % de l'ensemble des niveaux de vie dont disposent les femmes en couple. L'indice de Theil mesure les inégalités au sein de chaque groupe de femmes ayant un même niveau de diplôme. Plus l'indice est élevé, plus les inégalités sont importantes.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

■ TABLEAU 7

### Contribution des transferts sociaux et fiscaux à la réduction des inégalités de niveau de vie entre les femmes en couple

en %

	Niveau de diplôme				
	Ensemble	Diplôme inférieur au bac	Diplôme équivalent au bac	Diplôme de niveau bac +2	Diplôme supérieur à bac +2
<b>Prestations sociales</b>	<b>59</b>	<b>74</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	<b>28</b>
Prestations sans condition de ressources (1)	26	30	31	29	20
<i>Dont APE et CLCA</i>	7	8	10	6	3
<i>Aides à la garde de jeunes enfants</i>	2	1	6	10	9
Prestations sous conditions de ressources (2)	12	13	13	11	6
Minima sociaux (3)	10	15	6	3	1
Aides au logement	12	16	10	5	2
<b>Prélèvements fiscaux</b>	<b>41</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>72</b>
Impôt sur le revenu (hors prime pour l'emploi)	38	22	36	50	73
Prime pour l'emploi	3	3	4	3	1
Taxe d'habitation	0	1	-1	-1	-2
	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation d'éducation spéciale, allocation parentale d'éducation (APE) et complément de libre choix d'activité (CLCA), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et son complément, allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), complément de libre choix de mode de garde (CLCMG) et subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches collectives et familiales.

(2) Complément familial, allocation pour jeune enfant (APJE) ou socle de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), allocation de rentrée scolaire, bourses de l'enseignement secondaire.

(3) Revenu minimum d'insertion (RMI), allocation pour adulte handicapé (AAH) et son complément.

**Lecture** • Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités de niveau de vie, mesurées ici par l'indice de Gini. Pour l'ensemble des femmes en couple, les prestations sociales expliquent 59 % de la baisse de l'indice de Gini, tandis que les prélèvements fiscaux représentent 41 %.

**Champ** • Ensemble des femmes en couple en âge de travailler (âgées de moins de 60 ans, ni étudiantes ni retraitées). Ménages ordinaires dont le revenu primaire est positif ou nul, France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée 2004, modèle INES (INSEE-DREES), calculs DREES.

En fait, le nombre d'enfants dépend à la fois de la situation économique du couple et du diplôme de la femme. Lorsqu'elles sont peu diplômées, les femmes les plus fécondes appartiennent aux ménages ayant les revenus primaires les plus faibles : 27 % des non-bacheliers ont trois enfants ou plus si elles appartiennent au premier décile de revenu primaire et seulement 7 % si elles appartiennent au dernier décile (graphique 2).

Au contraire, quand elles sont diplômées du supérieur, ce sont les femmes appartenant aux ménages aux revenus les plus élevés qui ont également le plus d'enfants : 9 % des femmes appartenant au premier décile de revenu primaire ont au moins trois enfants, contre 28 % pour les 10 % appartenant aux ménages aux revenus les plus élevés. De la sorte, la prise en compte des enfants tend à augmenter les inégalités de niveau de vie avant impôts et transferts parmi les femmes peu diplômées tandis qu'elle les réduit légèrement lorsque la femme est plus diplômée.

### Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités de niveau de vie liées aux situations professionnelle et familiale

Il convient en dernier lieu de tenir compte du système socio-fiscal, qui affecte de façon différenciée le niveau de vie des femmes en fonction de leurs caractéristiques individuelles et familiales.

Après transferts sociaux, le niveau de vie des non-bacheliers augmente de 3 % en moyenne : les prestations sociales leur apportent un gain de 8 % tandis que les prélèvements<sup>8</sup> engendrent une perte de 5 % (graphique 1). *A contrario*, les prélèvements sont plus élevés que les prestations reçues pour les femmes les plus diplômées, de sorte que leur niveau de vie diminue de 11 % en moyenne après transferts.

Les transferts sociaux et fiscaux contribuent, de manière sensible, à compenser les inégalités de niveau de vie entre des femmes ayant un diplôme équivalent mais dont les parcours professionnels, conjugaux et familiaux diffèrent. Les inégalités

8. Impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi et taxe d'habitation.

diminuent fortement pour les femmes les plus diplômées, mais cela tient au fait que ces inégalités étaient également les plus importantes au départ (tableau 6). Dès lors, il est logique que la progressivité du système socio-fiscal conduite à un resserrement important de l'échelle des revenus disponibles. Après transferts, les inégalités de niveaux de vie entre les femmes de diplôme supérieur à bac +2 demeurent plus importantes que parmi les non-bacheliers, mais leur situation reste en moyenne plus favorable.

Pour autant, le système redistributif réduit également les inégalités entre les femmes, en réduisant notamment l'écart de niveau de vie moyen entre des femmes ayant des niveaux de diplôme différents : les femmes les plus diplômées disposent d'un niveau de vie moyen avant transferts 2,3 fois supérieur à celui des non-bacheliers ; après transferts sociaux, le rapport diminue à 2.

### Pour les femmes peu diplômées, les prestations sociales et familiales sont les principaux leviers de la réduction des inégalités...

Tous les instruments sociaux et fiscaux ne contribuent pas de la même manière à la réduction des inégalités de niveau de vie. L'indice de pseudo-Gini permet de mesurer le pouvoir redistributif de chaque transfert<sup>9</sup>. Globalement, les prestations apparaissent davantage redistributives que les prélèvements puisqu'elles représentent près de 60 % de la réduction des inégalités de niveau de vie (tableau 7). Néanmoins, les transferts jouent un rôle très différent selon le niveau de diplôme des femmes.

Les prestations sociales sont ainsi l'instrument majeur de la redistribution entre les femmes peu diplômées, celles-ci ayant un niveau de vie globalement plus modeste que les femmes diplômées. La réduction des inégalités entre les non-bacheliers provient à 74 % des prestations sociales et familiales. Par leur montant relativement généreux, les prestations familiales sans condition de ressources<sup>10</sup> en sont responsables à hauteur de 30 %. Plus concentrés sur les personnes disposant d'un faible niveau de vie, les minima sociaux<sup>11</sup> et les aides au logement représentent également une part importante de la réduction des inégalités (respectivement 15 % et 16 %). Le congé parental, plus fréquemment demandé par les femmes les moins diplômées, a un pouvoir redistributif non négligeable (entre 8 % et 10 %). En revanche, les aides

à la garde de jeunes enfants demeurent très limitées et donc peu redistributives.

### ... pour les plus diplômées, c'est l'impôt sur le revenu

Pour les femmes très diplômées, c'est l'impôt sur le revenu qui joue le rôle essentiel dans la redistribution des revenus : il contribue à hauteur de 73 % à réduire les inégalités entre les femmes diplômées bac +3 ou plus. Ces femmes sont en effet à la fois plus souvent assujetties à l'impôt sur le revenu que les femmes moins diplômées et imposées à un barème progressif avec le revenu. Par ailleurs, les prestations familiales sans condition de ressources (dont notamment les aides à la garde de jeunes enfants) contribuent grandement à réduire les inégalités. Plus actives et mieux rémunérées, les mères diplômées ont en effet plus souvent recours à des modes de garde payants. ■

9. La décomposition des inégalités de niveau de vie par la contribution de chaque transfert est traditionnellement étudiée à partir de l'indice synthétique de Gini et des indices de pseudo-Gini associés à chacun des transferts. La réduction des inégalités de niveau de vie due aux transferts se décompose comme la somme pondérée (par le poids du transfert dans le revenu disponible) des indices de progressivité des différents transferts.

10. Allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation d'éducation spéciale, congé parental (allocation parentale d'éducation et complément de libre choix d'activité), aides à la garde de jeunes enfants (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et son complément, allocation de garde d'enfant à domicile, complément de libre choix du mode de garde et subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches familiales et collectives).

11. Revenu minimum d'insertion, allocation aux adultes handicapés et son complément.

### Pour en savoir plus

- [1] Algava E., Bressé S. et Momic M. (2005), « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation : trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Études et résultats*, DREES, n° 399, mai.
- [2] Bressé S. et Galtier B. (2006), « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », *Études et résultats*, DREES, n° 465, février.
- [3] Colin C., Djider Z. et Ravel C. (2005), « La parité à pas comptés », *INSEE Première*, n° 1006, mars.
- [4] Marc C. (2004), « L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE : une analyse économique du comportement d'activité des femmes », *Recherches et prévisions*, CNAF, n° 75, mars.
- [5] Ravel C. (2005), « La polarisation de l'emploi au sein des ménages » *Document de travail de la DSDS*, INSEE, n° F0507.
- [6] Vanderschelden M. (2006), « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », *Données sociales*, INSEE.